



N° 2024/20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CARRY-LE-ROUET**

SEANCE DU 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai, à 17 h 00,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. CARPENTIER, Président du C.C.A.S.,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 30 avril 2024

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 13	M. CARPENTIER – Mme GUARINO – M. BARNAKIAN
Présent(s) : 07	Mme BELGACEM – Mme DAUBOL
Pouvoir(s) : 05	M. POTAUX – Mme TRIGNAN
Absent(s) : 01	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Délibération comportant 3 pages	Mme GUIONNET à M. BARNAKIAN Mme JULIEN à Mme DAUBOL M. LIVON à Mme BELGACEM Mme BISSON-GUENOUN à Mme TRIGNAN M. SEGUIN à M. POTAUX
	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :
	Le ou les membre(s) absent(s) :
	M. MARZA

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

**OBJET : ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE 2024
DE CARRY-LE-ROUET**

RAPPORTEUR : Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Monsieur René-Francis CARPENTIER Président du CCAS propose au conseil d'administration de renouveler pour 2024 la semaine nationale destinée aux retraités et personnes âgées prévue du 30 septembre au 06 octobre 2024 dont le thème de cette année est « À tout âge, ensemble ! ».

La semaine nationale du 30 septembre 2024 englobera la journée internationale des personnes âgées du mardi 1er octobre 2024 ainsi que la journée nationale des Aidants du dimanche 6 octobre 2024.

Le Président du CCAS soumet aux administrateurs la possibilité de réaliser comme les années précédentes un programme d'activités prises en charge par le CCAS au bénéfice des retraités et personnes âgées (séance de film suivie de la distribution d'un goûter, ateliers pour les seniors...)

Le CCAS prendrait en charge la décoration et les fleurs dont le Foyer Restaurant aurait besoin durant cette semaine. Les fleurs seraient offertes aux seniors.

Le CCAS ferait appel à un agent SSIAP lors des activités suivantes lors de la séance de film suivie de la distribution d'un goûter et lors d'autres manifestations si besoin.

Le budget prévisionnel des activités et frais annexes liés pris en charge par le CCAS pour cette manifestation, s'établirait aux environs de 4700 € TTC.

Les achats pour la réalisation de cette manifestation devront rester dans le cadre du marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.

La dépense prévisionnelle annoncée est variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants lors des manifestations réalisées lors de la semaine bleue 2024.

Afin d'offrir à notre centre communal d'action sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires, il est proposé au conseil d'administration de donner une délégation de pouvoirs au Président du CCAS et en cas d'absence du Président à la Vice-Présidente du CCAS à procéder aux commandes nécessaires pour la réalisation de la « Semaine Bleue 2024 » ainsi qu'à la mise en paiement des dépenses.

Où l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- le renouvellement de la semaine bleue pour l'exercice 2024 pour un ensemble d'activités offertes aux seniors n'excédant pas un montant aux environs de 4700 € TTC. Les commandes et les mises en paiement des dépenses seront réalisées par le Président du CCAS et en cas d'absence du Président par la Vice-Présidente du CCAS.

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

.../...

APPROUVÉ : À L'UNANIMITÉ

- que la dépense prévisionnelle annoncée est variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants lors des manifestations organisées pour la semaine bleue 2024.

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Afin d'offrir à notre centre communal d'action sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires, le conseil d'administration

DECIDE À L'UNANIMITÉ

- de donner une délégation de pouvoirs au Président du CCAS et en cas d'absence du Président, à la Vice-Présidente du CCAS, pour procéder aux commandes nécessaires pour la réalisation des programmes d'activités pour « la Semaine Bleue 2024 » en fonction des critères adoptés par le conseil d'administration
Les achats pour la réalisation de cette manifestation devront rester dans le cadre du marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Les dépenses sont inscrites au budget du CCAS – Exercice 2024 - Chapitre 011

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 14 MAI 2024

**Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet**

